

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1228

21 mai 2008

### SOMMAIRE

Adelaide Holdings S.à r.l. ....	58902	GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l. ....	58940
Alios S.A. ....	58924	Gestrimm S.à r.l. ....	58907
Antega S.A. ....	58903	Global Telecom Distribution Holding S.A. (GTD) .....	58939
Are-Nui S.A. ....	58899	Goodman Finance (Lux) S.à r.l. ....	58900
Ben Luxembourg 5 S.à r.l. ....	58917	Guep S.à r.l. ....	58917
Bononzo S.A. ....	58915	HBS International Luxembourg S.A. ....	58908
Buderus Foundry Management S.à r.l. ....	58940	Home Life Immobilière .....	58937
Carlisle .....	58943	I.E.D.I. S.A. ....	58924
CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	58944	Investimenti .....	58916
Chester Luxembourg 1 S.A. ....	58938	Investindustrial Holdings S.A. ....	58939
Christian Bauer & Associés Architectes S.A. ....	58909	Loeffler S.à r.l. ....	58915
Curzon Capital Partners II S.à r.l. ....	58940	Mastercraft Language Solutions S.à r.l. ...	58916
DB Platinum II .....	58907	Matériaux Luxembourg S.à r.l. ....	58898
DR Arcueil S.à r.l. ....	58901	M.-C. Multi-Services S.à r.l. ....	58924
DR Cap Corniche S.à r.l. ....	58900	Media Charter S.à r.l. ....	58940
DR Conquéant S.à r.l. ....	58902	Nordea Fund of Funds, SICAV .....	58938
DR Frémiet S.à r.l. ....	58902	Nord Est Investment Partners S.A. ....	58904
DR Paris Loft S.à r.l. ....	58900	Novotek Luxembourg Participations S.A. .....	58905
DR Saint-Amour S.à r.l. ....	58901	Orcival S.A. ....	58926
Echofun S.A. ....	58939	Premium Select Lux S.A. ....	58915
Eden 4 S.à r.l. ....	58929	Primesphere S.A. ....	58943
Estellefin S.A. ....	58904	Primesphere S.A. ....	58938
Eurobank EFG Fund Management Compa- ny (Lux) S.A. ....	58927	Security Capital European Realty .....	58898
Europe Echange S.A. ....	58928	SGL Carbon Luxembourg S.A. ....	58937
EWC GmbH .....	58928	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières. ....	58909
Faracha Equities .....	58944	Split 3 S.A. ....	58916
FDV II Venture .....	58919	Square Churchill 5 .....	58909
Feneris Financial Holding S.A. ....	58905	Torun S.à r.l. ....	58901
Fulmin Investments S.A. ....	58919	Wireless Solutions S.A. ....	58903
Garda Holdings S.A. ....	58907	WP FlexPack Holdings .....	58908
General Development Activities - G.D.A. S.A. ....	58908	WP LuxCo II S.à r.l. ....	58942
GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l. ....	58944	YNVENYTYS S.A. ....	58937

**Security Capital European Realty, Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 61.389.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 700 du 12 décembre 1997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008056470/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08497. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Matériaux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.249.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ADONIA PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8138 Bridel, 43, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 88.031, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Patrick Neuman, gérant de sociétés, demeurant à L-8138 Bridel, 43, rue des Genêts,

avec tout pouvoir pour engager ladite société par sa signature individuelle,

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Matériaux Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 295B, rue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 110.249, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1399 du 16 décembre 2005.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis (ci après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cent mille euros (EUR 100.000) par l'émission de sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Les sept cents (700) parts sociales sont souscrites par et attribués à l'associée unique ADONIA PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, ici représentée comme indiqué ci-dessus,

pour un montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) entièrement affecté au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces par incorporation à due concurrence des résultats de la Société.

L'existence de tels résultats de la Société est prouvée au notaire soussigné par un état financier au 31 décembre 2007 qui restera annexé aux présentes, après avoir été paraphé "ne varietur" par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par huit cents (800) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune."

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 1.500,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrick Neuman et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008. LAC / 2008 / 11892. - Reçu à 0,5 %: quatre cent trente-sept euros cinquante cents (437,50 €).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008056469/7241/55.

(080062595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Are-Nui S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.843.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue du 17 mars 2008*

*Conseil d'administration*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de tous les membres du conseil d'administration et de l'administrateur délégué, à savoir

- Madame Alix Hélène JOBIN-MEYER, demeurant 51, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg,
- Monsieur Hervé Maurice BRÉ demeurant La Marjolaine Chemin des Iris San Peyre Cidex 428 bis F-06330 Roquefort les Bains (France), et
- Monsieur Gilles Yannis Tivini JOBIN, demeurant BP 10109 Tahiti PK 21,1000 PAEA BP 10109 Tahiti (Polynésie Française).

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, un nouveau Conseil d'Administration qui se compose comme suit:

- Monsieur Massimiliano ROVATTI né le 18 septembre 1969 à Milan (Italie), demeurant à Via Sirmione, 56 I-25015 Desenzano del Garda, Brescia (Italie)
- Monsieur Maarten HAPPAERTS né le 30 janvier 1979 à Bonheiden (Belgique) demeurant Via Garibaldi, 43 I-25015 Desenzano del Garda, Brescia (Italie)
- Madame Maria Gaetana VIRZI, né le 20 mai 1966 à Monza (Italie), demeurant Via Panizze, 9 I-25017 Centenaro di Lonato, Brescia (Italie)

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

*Siège social*

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social du 51, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 18 mars 2008*

*Administrateur délégué*

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Massimiliano ROVATTI né le 18 septembre 1969 à Milan (Italie), demeurant à Via Sirmione, 56 Desenzano del Garda, Brescia (Italie) aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008057283/1218/37.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08751. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080063726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**DR Cap Corniche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 111.673.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 425 du 27 février 2006.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR CAP CORNICHE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056471/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08499. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**DR Paris Loft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.899.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1508 du 7 août 2006.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR PARIS LOFT S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056472/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08501. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Goodman Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.570.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2007*

1. Les gérants suivants sont nommés en date du 01 janvier 2008 et cela pour une durée illimitée:

a) Mr Godfrey Abel, né le 02 juillet 1960 à Brixworth (Grande-Bretagne) de résidence personnelle: 30, rue de Crecy L-1354 Luxembourg;

b) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie) de résidence personnelle: Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey KT11 2RR, United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008056593/6981/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**DR Arcueil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 120.647.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2267 du 5 décembre 2006.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR ARCUEIL S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056473/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08504. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**DR Saint-Amour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 113.319.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 677 du 3 avril 2006.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR SAINT-AMOUR S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056474/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08507. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> Avril 2008*

1. Il est mis fin en date du 01 avril 2008 au mandat de gérant, à savoir:

a) Mr Jeffrey Pulsford, né le 31 août 1959 à Bridgwater (Grande-Bretagne) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 01 avril 2008 et cela pour une durée illimitée:

a) Peter Davies, né le 27 Septembre 1962 à Rochford, de résidence personnelle: The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008056601/6981/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03768. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**DR Conquérant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.937.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Mersch (Luxembourg), en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 950 du 27 septembre 2005.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR CONQUERANT S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056475/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08509. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**DR Frémiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 122.053.

—  
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 55 du 26 janvier 2007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR FREMIET S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056476/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08512. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Adelaide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.263.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.733.

—  
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société qui s'est tenue le 27 mars 2008, Mrs Yael Levison, Finsbury Trust Company Limited et Finsbury Trust Corporation Limited ont transféré toutes les parts sociales qu'ils détenaient dans la Société, à savoir respectivement 4.004.132 parts sociales, 4.384.929 parts sociales et 8.873.439 parts sociales, à Ashingdon Properties Limited, une société régie par le droit de Gibraltar, enregistrée au Registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 100130 et ayant son siège social à 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Il en résulte qu'Ashingdon Properties Limited détient à présent la totalité les 17.263.500 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008056607/1081/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Antega S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 90.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008056481/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Wireless Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.759.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 15 février 2008 que:

- M. Kalle NORBERG, Administrateur de la société, né le 10 mai 1966 à Tartu (Estonie), demeurant professionnellement 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société.

- M. Kalle NORBERG, pré-qualifié, a été nommé Administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société.

M. Kalle NORBERG est autorisé à engager la société dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société par sa seule signature conformément aux dispositions prévues à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 février 2008 que:

- le nombre de membres composant le Conseil d'Administration de la société a été augmenté de trois à quatre;

- M. Jaanus KIKAS, dirigeant de sociétés, né le 23 avril 1969 à Tartu (Estonie), demeurant Forseliuse 3-1, 50107 Tartu (Estonie) a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société pour un mandat d'une durée de six ans.

- Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

\* M. Kalle NORBERG, pré-qualifié,

\* M. Dihong CHEN, ingénieur et Project Manager, demeurant Narva MNT 7-33, 10117 Tallinn (Estonie),

\* M. Indrek MÄND, étudiant, demeurant Nomme tee 47-7b, 11311 Tallin (Estonie),

\* M. Jaanus KIKAS, pré-qualifié.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 14 mars 2008 que:

- M. Jaanus KIKAS, pré-qualifié, a été nommé Administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société, en remplacement de M. Kalle NORBERG, qui demeure Administrateur de la société.

M. Jaanus KIKAS est autorisé à engager la société dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société par sa seule signature conformément aux dispositions prévues à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008056669/717/40.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06910. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080063126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Estellefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.536.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008056483/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08330C. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

—  
**ACTE RECTIFICATIF**

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des actionnaires de la société anonyme "NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.", ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en vertu de 10 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles sont restées annexées à un acte documentant une assemblée générale extraordinaire de ladite Société, reçu par le notaire instrumentant en date du 29 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter que dans l'acte précité du 29 février 2008 il a été indiqué erronément dans les troisième et quatrième résolutions:

Dans la version anglaise:

Que "The Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares."

Alors qu'il y a lieu de lire:

"The Interim Accounts Date means the date no earlier than eighty (80) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares."

Et dans la version française:

Que "La Date des comptes intérimaires concernée signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de huit (8) jours à la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée."

Alors qu'il y a lieu de lire:

"La Date des comptes intérimaires concernée signifie la date qui n'est pas antérieure de plus de quatre-vingts (80) jours à la date de rachat et d'annulation de la classe d'actions concernée."

Réquisition est faite de rectifier cette erreur partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOEBEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2008. Relation GRE/2008/1805. — Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008057138/231/40.

(080063302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.053.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008056484/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Novotek Luxembourg Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.732.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88732, constituée originellement sous la dénomination de ROYAL CONSULT S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1488 du 15 octobre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 17 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 16 du 16 janvier 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en NOVOTEK LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.A.,

en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2464 du 30 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Révocation, avec effet immédiat, des administrateurs actuels savoir Monsieur Nicolas BANNASCH, Monsieur Eyal GRUMBERG et Madame Elvedina KRUSKO.

3. Nomination de Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, Madame Raymonde J. GOKKE, administrateur de sociétés, demeurant à demeurant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, la société anonyme SUXESKEY S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, et Madame Marleen WATTÉ-BOLLEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades, aux fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

4. Révocation, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes Monsieur Mathieu FELDMANN.

5. Nomination de la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, avec effet immédiat.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg)."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée révoque, avec effet immédiat, les administrateurs actuels, savoir Monsieur Nicolas BANNASCH, Monsieur Eyal GRUMBERG et Madame Elvedina KRUSKO.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Albert SEEN, consultant financier, né à La Haye, (Pays-Bas), le 3 mai 1948, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedeback;

b) Madame Raymonde J. GOKKE, administrateur de sociétés, née à Schiedam, (Pays-Bas), le 7 novembre 1950, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedeback;

c) La société anonyme SUXESKEY S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43522;

d) Madame Marleen WATTÉ-BOLLEN, avocat à la Cour, née à Veghel, (Pays-Bas), le 26 août 1954, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Monsieur Albert SEEN, comme représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub c).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée révoque avec effet immédiat le commissaire aux comptes Monsieur Mathieu FELDMANN.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée nomme la société civile AUTONOME DE REVISION, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 955, à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à six ans.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - SEEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2008, Relation GRE/2008/1802. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008057739/231/94.

(080063911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

---

**Garda Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 35.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008056485/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Gestrimm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008056486/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08339. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 11 avril 2008 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Freddy BRAUSCH, Etude Linklaters Loesch

35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG, Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL, Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young, Parc d'Activité Syrdall 7, L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008056683/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**General Development Activities - G.D.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.050.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008056487/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08341. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**HBS International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056491/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08845. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.405.300,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 avril 2008*

En date du 21 avril 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Richard BREKELMANS de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Timothy J. Curt, gérant de catégorie A
- Madame Tara O'Neill, gérant de catégorie A
- Monsieur Luca Molinari, gérant de catégorie A
- Monsieur Michel Raffoul, gérant de catégorie B
- Monsieur Guy Harles, gérant de catégorie B
- Madame Ute Bräuer, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.  
WP FLEXPACK HOLDINGS  
Signature

Référence de publication: 2008056549/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08903. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Christian Bauer & Associés Architectes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 107, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 90.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056494/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00063. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080062615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Square Churchill 5, Société Anonyme,  
(anc. SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières.)**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

L'an deux mille huit, le trente et unième jour du mois de mars.

Par devant M<sup>e</sup> Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu 5, Square Churchill, une société anonyme ayant son siège social au 5, place Churchill, L-1340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.796,

représentée aux présentes par Monsieur Yves PRUSSEN, docteur en droit, Luxembourg, en sa qualité d'administrateur et comme mandataire de Monsieur Jean HOSS, docteur en droit, Luxembourg, également administrateur,

en vertu d'une procuration datée du 31 mars 2008, qui sera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'actionnaire unique de

SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières, une société anonyme ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 4.132 (la «Société» ou la «Société Absorbante»), constituée en vertu d'un acte notarié en date du 15 juillet 1919, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 21 du 5 août 1919. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg - Eich, le 18 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 248 du 30 janvier 2008.

Le comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté comme mentionné ci-avant, détient la totalité des sept cent cinquante (750) actions émises de la Société représentant la totalité du capital social émis de la Société de sorte que l'actionnaire unique peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 21 février 2008 de proposer la fusion de la Société par absorption de 5, Square Churchill, préqualifié l'actionnaire unique de la Société (ci-après la «Société Absorbée») et a approuvé le projet de fusion lors de la même réunion. Le projet de fusion a été établi par un acte sous seing privé le 21 février 2008 et publié au Mémorial numéro 502 du 28 février 2008.

III. Les résolutions sur lesquelles l'actionnaire unique doit se prononcer sont les suivantes:

1) Présentation du projet de fusion.

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société Absorbante, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée.

3) Allocation de tous les avoirs apportés par la Société Absorbée suite à la fusion au compte prime d'émission de la Société Absorbante.

4) Changement de dénomination de la Société.

5) Annulation des actions existantes et émission de 750 nouvelles actions en vertu du ratio d'échange prévu dans le projet de fusion.

6) Emission de 2.350 actions nouvelles sans augmentation de capital de sorte que le capital social de 31.000 euros est représenté par 3100 actions sans valeur nominale.

7) Augmentation du capital social de la Société par prélèvement de soixante-neuf mille (69.000) euros sur la [réserve] pour le porter de trente et un mille (31.000) euros à cent mille (100.000) euros, avec émission de six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles sans valeur nominale.

8) Refonte intégrale des statuts de la Société.

9) Divers.

IV. Les dispositions suivantes relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi du 1915») ont été accomplies:

a) Publication le 28 février 2008 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 502, soit au moins un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le projet de fusion.

b) Etablissement d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le projet de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.

c) Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprise indépendant, Fiduciaire Glacis S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 81.939 (l'«Auditeur Indépendant»), nommé conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 21 février 2008 et en vertu d'une ordonnance du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg datée du 25 février 2008.

V. L'actionnaire unique reconnaît avoir en copie et avoir pris connaissance des documents visés à l'article 267 et pour ceux des documents non déposés un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnantes, déclare renoncer à tout droit à cet égard en tant que de besoin.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexée au présent acte.

Après acceptation par l'actionnaire unique de ce qui précède, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique déclare qu'il a pris connaissance du projet de fusion de la Société, en tant qu'entité absorbante, par l'acquisition de la Société Absorbée.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions, ni réserves à la Société.

L'actionnaire unique a constaté que le projet de fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société le 21 février 2008 et a été publié au Mémorial numéro 502 du 28 février 2008, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 502 du 28 février 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'actionnaire unique décide, en outre, de réaliser la fusion de la Société par l'acquisition de la Société Absorbée par la Société.

L'actionnaire unique décide d'approuver (i) l'attribution de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société, (ii) l'annulation de toutes les actions détenues par la Société Absorbée dans la Société et l'émission et la répartition des nouvelles actions dans la Société Absorbante aux actionnaires de la Société, conformément au ratio d'échange tel que prévu au projet de fusion publié au Mémorial numéro 502 du 28 février 2008.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les actions nouvellement émises de la Société Absorbante seront nominatives et leur inscription dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante seront effectués avec effet à la date de la présente assemblée.

L'Expert Indépendant a examiné dans son rapport écrit le projet de fusion et le ratio d'échange des actions selon lequel la Société Absorbante étant détenue à 100% par la Société Absorbée, chaque actionnaire de la Société Absorbée recevra une action de la Société Absorbante contre huit actions de la Société Absorbée.

Le rapport de Fiduciaire Glacis S.à r.l. conclut que:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- Le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- La méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du rapport d'échange n'est pas adéquate en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.

Ce rapport est annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'annuler toutes les actions existantes et d'émettre sept cent cinquante (750) nouvelles actions en vertu du ratio d'échange prévu dans le projet de fusion.

Il est constaté qu'à la suite de la troisième résolution, et au vu du fait que des résolutions concordantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée par acte prouvé devant le notaire instrumentant, la fusion est intervenue vis-à-vis des actionnaires.

Sur ce les actionnaires de la Société Absorbante, antérieurement actionnaires de la Société Absorbée, se déclarent valablement convoquées et réunies en assemblée.

Sur ce l'assemblée de la Société Absorbante nomme comme président Monsieur André ELVINGER, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Yves PRUSSEN, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Yves PRUSSEN, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Une fois le bureau de l'assemblée constitué, l'assemblée procède avec les autres points à l'ordre du jour.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société qui devient: «Square Churchill 5».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'émettre deux mille trois cent cinquante actions nouvelles (2.350) sans augmentation de capital de sorte que le capital social de trente et un mille euro (31.000 euros) est représenté par trois mille cent actions (3.100) sans valeur nominale.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par prélèvement de soixante-neuf mille (69.000) euros sur la réserve figurant au bilan sous la rubrique «Autres Réserves» pour le porter de trente et un mille (31.000) euros à cent mille (100.000) euros, avec émission de six mille neuf cents (6.900) actions nouvelles sans valeur nominale.

A la suite de cette résolution, le capital social de la Société est égal à cent mille (100.000) euros représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur nominale.

L'existence de la réserve précitée a été prouvée à l'assemblée générale, qui le reconnaît, et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2007 certifié par deux administrateurs, attestant que cette réserve est toujours suffisante pour procéder l'augmentation de capital social d'un montant de soixante-neuf mille (69.000) euros.

Ces pièces resteront annexées aux présentes après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société qui prennent la forme suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, dénomination.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de Square Churchill 5.

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

#### **Art. 3. Objet.**

1. La Société a pour objet

1) la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bonds de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille,

2) l'acquisition, la vente, la gestion et l'administration de biens immobiliers sous toutes les formes,

3) l'acquisition de tous biens, équipement, installations, logiciels ou autres biens mobiliers.

2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

3. D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

#### **Art. 4. Siège social.**

1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Capital.**

1. Le capital souscrit de la Société est fixé à cent mille Euros (€ 100.000.-) représenté par dix mille(10.000) actions sans valeur nominale.

2. Le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions d'Euros (€ 3.000.000.-), y compris le capital souscrit, à représenter par trois cent mille (300.000) actions sans valeur nominale.

#### **Art. 6. Actions - Cessibilité en actions.**

1. Les actions sont émises exclusivement sous la forme nominative.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

2. Les actions sont librement cessibles aux actionnaires, que ce soit entre vifs ou à cause de mort.

Les actions ne sont cessibles entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant les deux tiers du capital.

Les actions ne sont transmissibles pour cause de mort à des non-actionnaires (à l'exception du conjoint survivant auquel le transfert est libre) qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant les deux tiers des actions appartenant aux actionnaires survivants.

Une telle assemblée devra être convoquée de sorte qu'elle se tienne dans les trois (3) mois de la demande d'agrément ou dans les six (6) mois de la notification à la Société du ou des héritiers.

Les cessionnaires auxquels l'agrément a été refusé et, en cas de décès d'un actionnaire, les ayant-cause par succession ou donation (à l'exclusion du conjoint), qui n'ont pas demandé leur agrément ou auxquels l'agrément aura été refusé, seront rachetés par la Société ou, à défaut, par les actionnaires, en proportion de leurs actions, dans les trois (3) mois de l'assemblée, à la valeur comptable réévaluée suivant les modes d'usage et, entre autres, en fonction du rendement des avoirs de la société, et à défaut d'accord sur cette valeur, par arbitrage conformément à l'article 1224 du Code civil.

3. Si des actionnaires décident de vendre à un ou plusieurs non-actionnaires des actions permettant à ce(s) tiers de détenir directement ou indirectement au moins deux tiers des actions de la Société, ils sont obligés d'obtenir du ou des tiers acquéreurs que ces tiers acquéreurs acquièrent toutes les actions des autres actionnaires, sur demande de ceux-ci, aux mêmes conditions et au même prix par action.

Dans le cas où des actionnaires décident de vendre à un ou plusieurs non-actionnaires des actions représentant ensemble au moins deux tiers des actions de la Société, les autres actionnaires sont obligés de vendre leurs actions aux tiers acquéreurs aux mêmes conditions et au même prix si ceux-ci en font la demande. Par «vendre», le présent article comprend tout transfert ou cession à titre gratuit ou onéreux en ce compris tout apport et toute mise en gage ou autre opération de sûreté et tout transfert résultant de toute voie d'exécution.

4. Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Augmentation du capital.**

1. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

2. Le conseil d'administration est en droit et chargé d'émettre des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial C des présents statuts, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

Dans le cadre du capital autorisé le conseil d'administration est autorisé à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants prévu par la loi. Dans un tel cas, le conseil d'administration devra pour toute émission d'actions offrir les nouvelles actions en souscription préférentielle:

- d'abord aux actionnaires existants pendant une période de 10 jours ouvrables en proportion de leur participation dans le capital;

- ensuite, pour le surplus, aux actionnaires ayant accepté de souscrire pour tout leur pourcentage, pendant une période de 10 jours ouvrables, jusqu'à épuisement.

S'il reste des actions non souscrites les droits préférentiels de souscription qui n'auront pas été repris deviendront caducs.

3. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires - Généralités.**

1. L'assemblée des actionnaires dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société.

2. Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

3. Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie ou voie électronique.

4. Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

5. Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à l'assemblée des actionnaires.

6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.**

1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

2. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

2. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans.

3. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 11. Procédures des réunions du conseil.**

1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

2. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

3. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. En son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 2 jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par télécopie ou par voie électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

5. Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie ou voie électronique un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie ou par voie électronique, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

7. Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, par télécopie ou par voie électronique, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

**Art. 12. Procès verbaux des réunions du Conseil.**

1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil.**

1. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

2. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14. Signatures autorisées.**

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 15. Commissaire.**

1. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire. Le commissaire est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

2. Le premier commissaire est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

3. Le commissaire peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des bénéfices.**

1. L'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du bénéfice annuel net et des bénéfices reportés.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

**Art. 18. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 19. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société Absorbante et la Société Absorbée, et le projet de fusion.

La Société Absorbante, une société constituée selon les lois du Luxembourg, fusionnant par voie d'un apport en nature de tous ses actifs et passifs de la Société Absorbée, déclare qu'en conséquence cet apport en nature tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. ELVINGER, Y. PRUSSEN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> avril 2008. Relation: GRE/2008/1498. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 07 avril 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008058438/213/311.

(080064405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

---

**Loeffler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008056495/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2008, réf. DSO-CP00064. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080062617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Bononzo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.616.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole THIRION. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

BONONZO S.A.

C. FRANCOIS / N. THIRION

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008056500/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.658.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23. November 2007*

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Claus BLÄNKNER zum 22. November 2007 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat beschliesst, im Wege der Kooptation, Herrn Ulrich SCHNEIDER, Vorstandsmitglied der Wave Management AG, wohnhaft in Karl-Wiechert-Allee 10, D-30622 Hannover, Deutschland, als neues Verwaltungsratsmitglied zu bestellen

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. März 2008*

Die ordentliche Generalversammlung beschliesst einstimmig die Bestätigung der Bestellung von Herrn Ulrich SCHNEIDER, Vorstandsmitglied der Wave Management AG, wohnhaft in Karl-Wiechert-Allee 10, D-30622 Hannover, Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrats ab 23. November 2007 bis zur Generalversammlung im Jahre 2011.

Die ordentliche Generalversammlung beschliesst einstimmig, KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2008 zu ernennen. Das Mandat des Abschlussprüfers endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für PREMIUM SELECT LUX S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008056597/267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Split 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.234.

—  
*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration par voie circulaire*

- Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 21 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

SPLIT 3 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008056501/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Investimenti, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.055.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue le 31 décembre 2007*

\* L'Assemblée Générale accepte:

- la démission de l'Administrateur et Administrateur Délégué, Mme Elisabetta BRATTINI, née le 2 octobre 1969 à San Benedetto Del Tronto (Italie), demeurant à I-63040 Follignano AP, 23, Via Alessandria.

- la nomination d'un nouvel Administrateur et Administrateur Délégué, M. Edgar BISENIUS né le 11 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 15A, bvd Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008056503/784/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Mastercraft Language Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.131.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 avril 2008*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Markus Oliver SPITZ de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

2. Monsieur Guy Alain ACHTEN devient le gérant technique de la société.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique, Monsieur Guy Alain ACHTEN, et du gérant administratif, Monsieur Arnaud LECOEUR.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008056511/607/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Ben Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.191.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1<sup>er</sup> mars 2008*

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker en tant que Gérante, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Mark Weeden en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Corinne Muller, née le 15 octobre 1976 à Seoul, Corée du Sud, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Romain Keiser, né le 6 juin 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008056505/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Guep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.058.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Patrick PETRINI, gérant de société, demeurant à F-54560 Fillières, 4 Place de l'Eglise.
2. Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant à F-54590 Hussigny, 3, rue Emile Zola, ici représentée par Monsieur Patrick PETRINI, prèdit,  
en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui délivrè le 11 avril 2008  
lequel pouvoir, après avoir ètè signè ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, restera annexè aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "GUEP S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise d'installation de chauffage, sanitaire, et toute activité connexe, notamment le négoce d'articles de la branche ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

- l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.-Monsieur Patrick PETRINI, préqualifié . . . . .	90 parts
2.-Madame Laurence BARDELLI, préqualifiée . . . . .	10 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick PETRINI, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3730 Rumelange, 13, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Petrini, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008, Relation: EAC/ 2008/ 5423. - Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12500 à 0,5 % = 62,50.-.

Le Receveur ff. (signé): Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056954/203/87.

(080063374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

**Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

—  
ERRATUM

*Du paragraphe 2 de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 5 octobre 2007, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 novembre 2007 sous le n° L070158550.05*

Il convient de lire ce qui suit:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement de Monsieur Pierre François WE-RY et de Monsieur Cyril LAMORLETTE, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

Messieurs Christophe Blondeau et Romain Thillens sont nommés Administrateurs, avec pouvoir de signature de catégorie B.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour FULMIN INVESTMENTS S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008056529/565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**FDV II Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Laurent Schummer, avocat, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney-in-fact of the Board of Directors of "FDV II Venture", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 873 on 27 August 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 101.480, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 490 on 26 February 2008 (the "Company"),

by virtue of the authority granted to him by the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 14 February 2008, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at four million seven hundred eighty-six thousand twelve euro and fifty cents (EUR 4,786,012.50) divided into two hundred three thousand nine hundred ninety-eight (203,998) Class A shares and two million nine hundred eighty-six thousand six hundred seventy-seven (2,986,677) Class B shares, each of a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at ten million six hundred twenty-nine thousand six hundred twelve euro (EUR 10,629,612.-) to be divided into four hundred fifty-three thousand seventy-four (453,074) Class A shares and six million six hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (6,633,334) Class B shares, each with a nominal value of one euro fifty cent (EUR 1.50) and pursuant to the same article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors adopted on 14 February 2008, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 5 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 7 March 2008, an increase of the Company's issued share capital by an amount of five hundred thirty-one thousand seven hundred eighty euro (EUR 531,780.-) in order to raise the issued share capital to the amount of five million three hundred seventeen thousand seven hundred ninety-two euro and fifty cents (EUR 5,317,792.50) by the issuance of twenty-two thousand six hundred sixty-six (22,666) new Class A shares with a par value of one euro fifty cent (EUR 1.50) having the same rights and privileges as the existing Class A shares and three hundred thirty-one thousand eight hundred fifty-four (331,854) new Class B shares with a par value of one euro fifty cent (EUR 1.50) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors adopted on 14 February 2008, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 7 March 2008 and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

- the subscription of the twenty-two thousand six hundred sixty-six (22,666) new class A shares, together with a total share premium of three hundred sixteen thousand one hundred ninety euro and seventy cents (EUR 316,190.70), as follows:

"FDV II Participation Company S.A.", a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

twenty-two thousand six hundred sixty-six (22,666) Class A Shares; and

- the subscription of the three hundred thirty-one thousand eight hundred fifty-four (331,854) new Class B shares, together with a total share premium of four million five hundred thirty-seven thousand four hundred thirty-six euro and forty cents (EUR 4,537,436.40), as follows:

"BEGG (Nominees) Ltd", a limited company incorporated in accordance with and governed by the laws of the United Kingdom with registered office at 3 Redwood Crescent, Peel Park, East Klibridge, G14 5PR, UK,

twelve thousand five hundred seven (12,507) Class B Shares;

"Mermoz Kléber S.A.S.", a société par actions simplifiée incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 83, rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris,

twenty-nine thousand hundred eighty-three (29,183) Class B Shares;

"IVG Immobilien AG", an Aktiengesellschaft incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of Germany with registered office at 5, Zanderstrasse, 53177, Bonn,

seventy-five thousand forty-two (75,042) Class B Shares;

"INVESTIMA 6 S.A.S.", a société par actions simplifiée incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 45, rue Saint Dominique, 75007 Paris,

eighteen thousand three hundred forty-four (18,344) Class B Shares;

"AXA France Vie S.A.", a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex:

twenty thousand eight hundred forty-five (20,845) Class B Shares;

"AXA France IARD S.A.", a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex,

fifteen thousand and nine (15,009) Class B Shares;

"AXA Re S.A.", a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex,

thirty-three thousand three hundred fifty-two (33,352) Class B Shares;

"MUTAVIE S.A.", a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at F-79088 Niort Cedex France,

twenty-five thousand and fourteen (25,014) Class B Shares;

"Alkhor Investment S.A.", a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

twenty-five thousand and fourteen (25,014) Class B Shares;

"National Treasury Management Agency", acting for and on behalf of a National Pensions Reserve Fund Commission, incorporated in accordance with and governed by the laws of Ireland with registered office at Treasury Building, Grand Canal Street, Dublin 2, Ireland,

twenty-five thousand: 25,014 Class B Shares;

The Local Government Pensions Institution, established in accordance with and governed by the laws of Finland with registered office at Unionkatu 43, PO Box 425, FIN-00101 Helsinki, Finland:

fifteen thousand and nine (15,009) Class B Shares;

"Régime des Rentes du Mouvement Desjardins", established in accordance with and governed by the laws of Canada with registered office at 100, avenue des Commandeurs Levis, Quebec G6V 7N5, Canada,

twelve thousand five hundred seven (12,507) Class B Shares;

"Parijs Kantoren Fonds B.V.", a Besloten Venootschap, incorporated in accordance with and governed by the laws of The Netherlands with registered office at Schiphol boulevard 239, 1118BH Luchthaven Schiphol, The Netherlands,

twenty-five thousand and fourteen (25,014) Class B Shares.

V. All these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash to the Company on 7 March 2008, so that the total amount of five million three hundred eighty-five thousand four hundred seven euro and ten cents (EUR 5,385,407.10) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of four million eight hundred fifty-three thousand six hundred twenty-seven euro and ten cents (EUR 4,853,627.10) has been on 7 March 2008 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 7 March 2008, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at five million three hundred seventeen thousand seven hundred ninety-two euro and fifty cents (EUR 5,317,792.50) divided into two hundred twenty-six thousand six hundred sixty-four (226,664) Class A shares and three million three hundred eighteen thousand five hundred thirty-one (3,318,531) Class B shares, each of a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each with the rights and privileges and defined herein."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thirty thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

M. Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de "FDV II Venture", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 28 juin 2004 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 873 le 27 août 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.480, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 490 le 26 février 2008 (la "Société"),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 14 février 2008, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de quatre millions sept cent quatre-vingt-six mille douze euros et cinquante cents (EUR 4.786.012,50) divisé en deux cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (203.998) actions de Catégorie A et deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-dix-sept (2.986.677) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix millions six cent vingt-neuf mille six cent douze euros (EUR 10.629.612,-) représenté par quatre cent cinquante-trois mille soixante-quatorze (453.074) actions de Catégorie A et six millions six cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (6.633.334) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) et qu'en vertu du même article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de la Société, par résolutions du Conseil d'Administration adoptées le 14 février 2008 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 7 mars 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cinq cent trente et un mille sept cent quatre-vingts euros (EUR 531.780,-) en vue de porter le capital social souscrit à cinq millions trois cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 5.317.792,50) par la création et l'émission de vingt-deux mille six cent soixante-six (22.666) nouvelles actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes et trois cent trente et un mille huit cent cinquante-quatre (331.854) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV. Les administrateurs de la Société, par résolutions du Conseil d'Administration adoptées le 14 février 2008, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 7 mars 2008, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B,

- la souscription des vingt-deux mille six cent soixante-six (22.666) nouvelles actions de Catégorie A, avec une prime d'émission totale de trois cent seize mille cent quatre-vingt-dix euros et soixante-dix cents (EUR 316.190,70), comme suit:

"FDV II Participation Company S.A.", une société anonyme constituée selon et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

vingt-deux mille six cent soixante-six (22.666) Actions de Catégorie A; et

- la souscription des trois cent trente-et-un mille huit cent cinquante-quatre (331.854) nouvelles actions de Catégorie B, avec une prime d'émission totale de quatre millions cinq cent trente-sept mille quatre cent trente-six euros et quarante cents (EUR 4.537.436,40), comme suit:

"BEGG (Nominees) Ltd", une limited company constituée selon et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3 Redwood Crescent, Peel Park, East Klibridge, G14 5PR, UK,

douze mille cinq cent sept (12.507) Actions de Catégorie B;

"Mermoz Kléber S.A.S.", une société par actions simplifiée constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au 83, rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris,

vingt-neuf mille cent quatre-vingt-trois (29.183) Actions de Catégorie B;

"IVG Immobilien AG", une Aktiengesellschaft constituée selon et régie par les lois de la République d'Allemagne, ayant son siège social au 5, Zanderstrasse, 53177, Bonn,

soixante-quinze mille quarante-deux (75.042) Actions de Catégorie B;

"INVESTIMA 6 S.A.S.", une société par actions simplifiée constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au 45, rue Saint Dominique, 75007 Paris,

dix-huit mille trois cent quarante-quatre (18.344) Actions de Catégorie B;

"AXA France Vie S.A.", une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex,

vingt mille huit cent quarante-cinq (20.845) Actions de Catégorie B;

"AXA France IARD S.A.", une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex,

quinze mille et neuf (15.009) Actions de Catégorie B;

"AXA Re S.A.", une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, trente-trois mille trois cent cinquante-deux (33.352) Actions de Catégorie B;

"MUTAVIE S.A.", une société constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au F-79088 Niort Cedex France,

vingt-cinq mille: 25.014 Actions de Catégorie B;

"Alkhor Investment S.A.", une société anonyme constituée selon et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

vingt-cinq mille et quatorze (25.014) Actions de Catégorie B;

"National Treasury Management Agency", agissant au nom et pour le compte de National Pensions Reserve Fund Commission, constituée selon et régie par les lois de l'Irlande, ayant son siège social au Treasury Building, Grand Canal Street, Dublin 2, Irlande,

vingt-cinq mille et quatorze (25.014) Actions de Catégorie B;

"The Local Government Pensions Institution", établi conformément aux lois de la Finlande, ayant son siège social au Unionkatu 43, PB. Box 425, FIN-00101 Helsinki, Finlande,

quinze mille et neuf (15.009) Actions de Catégorie B;

"Régime des Rentes du Mouvement Desjardins", établi conformément et régi par les lois du Canada, ayant son siège social au 100, avenue des Commandeurs Levis, Quebec G6V 7N5, Canada,

douze mille cinq cent sept (12.507) Actions de Catégorie B;

"Parijs Kantoren Fonds B.V.", une Besloten Vennootschap constituée selon et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Schiphol boulevard 239, 1118BH Luchthaven Schiphol, Pays-Bas,

vingt-cinq mille et quatorze (25.014) Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie A et de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 7 mars 2008, de sorte que la somme de cinq millions trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent sept euros et dix cents (EUR 5.385.407,10) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de quatre millions huit cent cinquante-trois mille six cent vingt-sept euros et dix cents (EUR 4.853.627,10) se trouvait le 7 mars 2008 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 7 mars 2008, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de cinq millions trois cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 5.317.792,50) divisé en deux cent vingt-six mille six cent soixante-quatre (226.664) actions de Catégorie A et trois millions trois cent dix-huit mille cinq cent trente-et-une (3.318.531) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions ayant les droits et privilèges tels que définis ci-après."

#### *Frais*

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2008, Relation: EAC/2008/5022. — Reçu vingt-six mille neuf cent vingt-sept Euros quatre Cents (5.385.407,10.- à 0,5% = 26.927,04.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008056512/239/243.

(080062516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Alios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 47.356.

Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2008 que:

- Monsieur André TRIOLET a été révoqué de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- En remplacement de l'administrateur révoqué, a été nommé avec effet immédiat Monsieur Denis PILATI, né le 21 janvier 1966 à Amnéville (F) et demeurant 102 ter, rue Jean Burger à F-57070 Saint-Julien-lès-Metz. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008056514/607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08454. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 74.928.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 23 avril 2008*

«(...) L'assemblée générale décide de révoquer Madame Myriam FRANCO de son mandat d'administrateur avec effet immédiat. En remplacement de l'administrateur révoqué est nommée Madame Catherine PUNDEL, expert-comptable, née le 15/02/1964 à Bettembourg, demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg. Son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2009 (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Administrateur*

Référence de publication: 2008056516/607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08456. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080062422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**M.-C. Multi-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 138.039.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Eric CORVINA, agent immobilier-promoteur, né à Mont St Martin, France, le 9 janvier 1964 (Matricule 1964 0109 257), demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein,
- 2.- Monsieur Jean MASSON, menuisier, né à Longwy, France, le 10 janvier 1962 (Matricule 1962 0110 011), demeurant à F-54440 Herserange, 15, rue de Maubeuge,

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de M.-C. MULTI-SERVICES S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une société de gérance d'immeubles, de coordination de chantiers, d'une entreprise de finitions secondaires, de fourniture et pose de portes, de parquets, de placards, de cuisines équipées avec la vente des articles de la branche.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Eric CORVINA, prénommé: cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2.- Monsieur Jean MASSON, prénommé: quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Eric CORVINA, agent immobilier-promoteur, né à Mont St Martin, France, le 9 janvier 1964 (Matricule 1964 0109 257), demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein, et Monsieur Jean MASSON, menuisier, né à Longwy, France, le 10 janvier 1962 (Matricule 1962 0110 011), demeurant à F-54440 Herserange, 15, rue de Maubeuge,
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Corvina, Masson, Schuman.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 7 avr. 2008. Relation: EAC / 2008 / 4609. — Reçu soixante-deux euros. 12.400.- € à 0,5% = 62.- €.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 21 avril 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2008056551/237/72.

(080062997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Orcival S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.187.

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORCIVAL S.A." ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 33 du 15 janvier 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 61.187.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C numéro 814 du 3 avril 2008.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne SCHILLING, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Floriane SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT QUARANTE (240) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS DES ETATS-UNIS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (USD 1.823.481,98), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2973 du 21 décembre 2007, contenant absorption par la société de droit espagnol "PRODUCTOS ALIMENTICIOS BELROS S.A.".

2.- Transfert par la société de tous ses avoirs et engagements à la société de droit espagnol "PRODUCTOS ALIMENTICIOS BELROS S.A.".

3.- Décharge à accorder aux organes de la société.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulières des articles 278, 261 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication en date du 21 décembre 2007 du projet de fusion établi sous seing privé en date du 12 novembre 2007, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation établie par le conseil d'administration de la société anonyme "ORCIVAL S.A.", certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés "ORCIVAL S.A.", société absorbée d'une part et "PRODUCTOS ALIMENTICIOS BELROS S.A.", société absorbante, d'autre part et de la ratifier intégralement, conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2973 du 21 décembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que du point de vue comptable et fiscal, le transfert de tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée "ORCIVAL S.A.", à la société absorbante "PRODUCTOS ALIMENTICIOS BELROS S.A.", précitées, a pris effet au 31 décembre 2007.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "ORCIVAL S.A." ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée décide que la société "ORCIVAL S.A." est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

*Cinquième résolution*

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

*Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la société en relation avec la fusion projetée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Houssa, C. Schilling, F. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 23 avril 2008, Relation: EAC/2008/5506. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008056519/272/83.

(080063049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.125.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 avril 2008 à 10h00 à Luxembourg*

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire clôturant les comptes au 31 décembre 2008. Dès lors, la société se présente comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Aristeidis Xenofos, 10 Stadiou Str. GR - 105 64, Président

Agamemnon Kotrozos, 10 Stadiou Str. GR - 105 64, Administrateur

Fokion Karavias, 10 Stadiou Str. GR - 105 64, Administrateur

Georgios Vlachakis, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur

Mme Eleni Laskari, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Administrateur

*Réviseur d'entreprises:*

PricewaterhouseCoopers sàrl, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 9 avril 2008.  
EFG Private Bank (Luxembourg) S.A.  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008056604/1210/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07613. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**EWC GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.000.

En vertu d'un contrat de cession sous seing privé, signé le 2 août 2007, la société VALESSORE HOLDING S.A. a cédé l'intégralité des 25 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la société GERAMON SàRL à la société SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING (RCS Luxembourg B 78.465) avec siège social au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008056520/607/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Europe Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.681.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

CAPEHART INVESTMENTS LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

agissant en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 6,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et les mandataires, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme EUROPE ECHANGE S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.681 (NIN 2002 2211 766), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 4 mai 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 630 du 5 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1085 du 16 juillet 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente-trois mille Euros (€ 33.000.-), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société EUROPE ECHANGE S.A., qu'en conséquence elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme EUROPE ECHANGE S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, les comparants, agissant comme dit ci-avant, ont produit au notaire soussigné les trois cent trente (330) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 avril 2008, Relation: ECH/2008/497. — Reçu douze euros € 12,00.-.

*Le Receveur (signé): MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008056517/201/55.

(080063060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

### **Eden 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.155.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Eden 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by M<sup>e</sup> Habiba BOUGHABA, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 April 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Eden 4 S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Eden 4 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take

any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nine thousand nine hundred British Pounds (£ 9,900) divided nine thousand nine hundred (9,900) shares with a par value of one British Pound (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including

circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers, indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Eden 1 S.à r.l., it has subscribed and entirely paid up the nine thousand nine hundred (9,900) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of nine thousand nine hundred British Pounds (£9,900) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

For the purpose of the tax authorities and registration, the amount of capital is valued at € 12,536.40,-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,800,-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

#### *Class A Managers:*

- Geoffrey Henry, Director, residing at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born the 5 May 1972 in Chenée (Belgium)
- Sophie Laguesse, Licenciée en droit, residing at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, born the 3 April 1974 in Liège (Belgium)

#### *Class B Managers:*

- Denise Fallaize, Managing director, residing at Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, born the 9 December 1963 in Guernsey
- Richard Newton, Funds administration manager, residing at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, born the 5 January 1974 in Edinburgh (Scotland)

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Eden 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Habiba BOUGHABA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 9 avril 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Eden 4 S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Eden 4 S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf mille neuf cents Livres Sterling (£9.900) divisé en neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) chacune. Le capital de la

Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Eden 1 S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de neuf mille neuf cents Livres Sterling (£ 9.900) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est estimée à € 12.536,40.-.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ € 1.800.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

#### *Gérants de classe A:*

- Geoffrey Henry, Directeur, demeurant à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 5 mai 1972 à Chenée (Belgique)
- Sophie Laguesse, Licenciée en droit, demeurant à 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, né le 3 avril 1974 à Liège (Belgique)

#### *Gérants de classe B:*

- Denise Fallaize, Administrateur délégué, demeurant à Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, né le 9 décembre 1963 à Guernesey
- Richard Newton, Gestionnaire département administration de fonds, demeurant à 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, né le 5 janvier 1974 à Edinbourg (Ecosse)

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé; H. Boughaba, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5874. — Reçu soixante-deux euros soixante-huit cents 12.536,40.-à 0,5% = 62,68.-.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008058428/272/415.

(080064970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**SGL Carbon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 98.290.

L'assemblée générale, qui s'est tenue le 29 février 2008, a accepté le renouvellement du mandat d'administrateurs pour Messieurs Sten Daugaard, Bruno Toniolo et Reihnard Damerow avec effet le 1<sup>er</sup> mars 2008.

D'autre part, il résulte du conseil d'administration de la Société, tenu le 29 février 2008, que le renouvellement du mandat de Monsieur Joachim Kenneth Becker en tant que commissaire aux comptes avec effet le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
SGL Carbon Luxembourg S.A.

R. Damerow / T. Lauwers

*Managing Director / Chief Accountant*

Référence de publication: 2008056522/5244/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09006C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Home Life Immobilière, Société Anonyme.**

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 86.532.

Par la présente, je vous fais savoir ma décision, de démissionner de mon poste d'administrateur auprès de votre société Home Life Immobilière S.A. avec effet au 9 avril 2008.

CRAUTHEM, le 9 avril 2008.

MARQUES CARLOS.

Référence de publication: 2008056523/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**YNVENYTYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 76.925.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de l'administrateur-délégué de la Société (Monsieur François Georges) est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

YNVENYTYS S.A.

François Georges

*Président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2008056586/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Primesphere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.  
R.C.S. Luxembourg B 45.756.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de PRIMESPHERE S.A., du 17 avril 2008 que:

- Monsieur Daniel BRAUN a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur;
- Monsieur Patrick WAMPACH a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur;
- Monsieur George HERBACH a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur;
- Monsieur Christoph GALLEAN a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRIMESPHERE S.A.*

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008056540/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07504. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 66.248.

—  
Le Conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission de M Eric Christian Pedersen, Strandgade 3, 1401 Copenhague, Danemark, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2008.

Luxembourg, le 26/03/2008.

Nordea Investment Funds S.A.

Simon Bateman / Andrea Martin

Référence de publication: 2008056589/3922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00317. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080062412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Chester Luxembourg 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.552.

—  
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 février 2008*

Il résulte de la décision des actionnaires prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Dublin en date du 20 février 2008 que:

La démission de Monsieur Desmond McCann de sa fonction d'administrateur de la Société est acceptée.

Monsieur Michael Deegan, né le 5 avril 1965 in Offaly, Irlande, demeurant à Ballybrack, Kilcock, Co. Kildare, Irlande, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

CHESTER LUXEMBOURG 1 S.A.

François Georges / Edouard Georges

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008056564/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08719. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080063032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Echofun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 99.926.

—  
*Extrait du Conseil d'administration en date du 15 avril 2008*

A démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008 jusqu'au 16 octobre 2012:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour extrait conforme

Michel Thill

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008056658/5874/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07289. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 84.872.

—  
*Extrait du Conseil d'administration en date du 15 avril 2008*

A démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008:

- Marie-Claire Haas, née le 14 mai 1956 à Arlon (B), demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommée aux fonctions d'administrateur avec effet au 15 avril 2008 jusqu'au 29 mars 2013:

- Nathalie Crahay, née le 21 août 1957 à Sprimont (B) demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour extrait conforme

Michel Thill

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008056656/5874/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07292. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Global Telecom Distribution Holding S.A. (GTD), Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 78.389.

—  
EXTRAIT

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Anonyme GLOBAL DISTRIBUTION TELECOM HOLDING S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008056660/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

---

**Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.746.

Par résolutions prises en date du 31 mars 2008, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Yannick Poos, de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056648/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Buderus Foundry Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Par résolution prise en date du 13 mars 2008, l'associé unique a pris la décision de nommer Michael Schöber, avec adresse au 81, Niederurseler Landstrasse, 60439 Francfort am Main, Allemagne, avec effet au 15 mars 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008056654/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société «JPMorgan GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l.», associé unique de GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l., intervenue le 12 février 2008, que sa dénomination sociale a changé en JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008056671/239/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Media Charter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.305.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Bengt-Åke SEVEDAG, ingénieur civil, né à Ronneby (Suède), le 2 mai 1940, demeurant à S-23634 Hollviken (Suède), 5, Kampevagen, ici représenté par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Paul MARX, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I. - Que la société à responsabilité limitée "MEDIA CHARTER S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76305, a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 746 du 11 octobre 2000, que ses statuts ont été modifiés et que la société "MEDIA CHARTER S.à r.l.", pré-désignée, a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1337 du 7 décembre 2005, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 2030 du 28 octobre 2006.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MEDIA CHARTER S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III. - Que le comparant est l'associé unique de la prédite société "MEDIA CHARTER S.à r.l.".

IV. - Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "MEDIA CHARTER S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V. - Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI. - Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII. - Que la liquidation de la société "MEDIA CHARTER S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII. - Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Follows the English version of the previous text:**

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### **APPEARED:**

Mr. Bengt-Åke SEVEDAG, civil engineer, born in Ronneby (Sweden), on May 2, 1940, residing at S-23634 Hollviken (Sweden), 5, Kampevagen, here represented by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of the proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Paul MARX, pre-named, declared and requested the notary to act:

I. - That the company (société à responsabilité limitée) "MEDIA CHARTER S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 76305, has been incorporated as a public limited company by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 31, 2000, published in the Mémorial C number 746 of October 11, 2000, that its articles of association have been amended and that the company (société à responsabilité limitée) "MEDIA CHARTER S.à r.l.", pre-named, has adopted the form of a société à responsabilité limitée by deed of the undersigned notary, on December 28, 2004, published in the Mémorial C number 1337 of Décembre 7, 2005, and that its articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on July 26, 2006, published in the Mémorial C number 20030 of October 28, 2006.

II. - That the capital of the company "MEDIA CHARTER S.à r.l.", prenamed, presently amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by one thousand (1,000) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. - That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the pre-named company "MEDIA CHARTER S.à r.l.",.

IV. - That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "MEDIA CHARTER S.à r.l.", which has discontinued all activities.

V. - That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI. - That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII. - That the liquidation of the company "MEDIA CHARTER S.à r.l.", is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII. - That full and entire discharge is granted to the manager of the dissolved company for the performance of his assignment.

IX. - That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: MARX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008, Relation GRE/2008/1784/. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056532/231/101.

(080063045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

### **WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.142.300,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

#### *Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2008*

En date du 21 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Richard BREKELMANS de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Timothy J. Curt, gérant de catégorie A
- Madame Tara O'Neill, gérant de catégorie A
- Monsieur David Krieger, gérant de catégorie A
- Monsieur Michel Raffoul, gérant de catégorie B
- Madame Ute Bräuer, gérant de catégorie B
- Monsieur Guy Harles, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

WP LUXCO II S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056577/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Primesphere S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 45.756.

—  
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2008, les associés de PRIMESPHERE S.A. ont constaté la démission de M. Roland HABER de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIMESPHERE S.A.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008056536/275/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Carlisle, Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 34.272.

—  
*Auszug des Protokolls der 2. Hauptversammlung vom 15. Februar 2008*

TOP 5: Bestellung des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 2008

Zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2008 wird die Firma Mazars, Société de réviseurs d'entreprises, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg bestellt.

TOP 6: Niederlegung seines Amtes als Vorsitzender sowie als Mitglied des Verwaltungsrats der Carlisle durch Herrn Dr. Thomas Rochel mit Wirkung zum 1. März 2008

Mit Schreiben vom 15. Februar 2008 legt Herr Dr. Thomas Rochel, mit professionellem Wohnsitz in der Gutenbergstrasse 11-23, D-66117 Saarbrücken, sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Carlisle mit Wirkung zum 1. März 2008 nieder. Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Dr. Rochel an.

TOP 7: Bestellung von Herrn Dr. Joachim Meinhold zum Mitglied des Verwaltungsrats der Carlisle ab dem 1. März 2008

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Dr. Joachim Meinhold, mit professionellem Wohnsitz in der Gutenbergstrasse 11-23, D-66117 Saarbrücken, zum Mitglied des Verwaltungsrats der Carlisle ab dem 1. März 2008 zu bestellen.

—  
*Auszug des Protokolls der 4. Verwaltungsratssitzung vom 3. März 2008*

TOP 2: Wahl von Herrn Dr. Joachim Meinhold zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats per 1. März 2008

Dr. Joachim Meinhold, mit professionellem Wohnsitz in der Gutenbergstrasse 11-23, D-66117 Saarbrücken, wird einstimmig zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Carlisle gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008056580/1682/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**CEVA Freight Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 6.015.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société en date du 18 avril 2008*

En date du 18 avril 2008, l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Dana CARABIN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 avril 2008;

- de nommer Monsieur Bruno SIDLER, né le 24 décembre 1957 à Zurich, Suisse, ayant comme adresse professionnelle: 14, Oberfeldstrasse, 8302 Kloten, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 18 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Dave P. SOUZA, né le 21 août 1964 à West Palm Beach, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: 15350 Vickery Drive, 77032 Houston, Texas, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 18 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Bruno SIDLER
- Monsieur Dave P. SOUZA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

CEVA FREIGHT HOLDINGS LUXEMBOURG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008056541/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

—  
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société «JPMorgan GEOP Fund Luxembourg Holding S.à r.l.», associée unique de GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., intervenue le 12 février 2008, que sa dénomination sociale a changé en JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008056670/239/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**Faracha Equities, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 120.536.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 avril 2008.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008056708/2724/13.

(080062752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.